

Communication de la Maire de Paris sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités

Parce qu'elle est une des conditions de notre liberté, la sécurité doit être appréhendée totalement et globalement. Seule une approche totale, c'est-à-dire n'excluant aucune forme d'atteinte au pacte social, peut en effet contribuer efficacement à garantir la cohésion de la société parisienne. Il ne saurait donc être question d'occulter, sous prétexte des graves menaces auxquelles nous devons faire face, les nuisances quotidiennes qui minent les assises de notre vie commune.

Parallèlement, seule une approche globale peut nous permettre de répondre à des atteintes que nos concitoyens subissent indistinctement, quelles que soient leurs causes. Il nous faut donc non pas récuser, mais savoir dépasser les cloisons qui séparent encore trop souvent les métiers, les spécialités et les statuts de celles et ceux qui sont collectivement responsables de notre sécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons été conduits, pour traiter d'une façon cohérente l'ensemble du spectre qui va de l'incivilité la plus simple au danger le plus grave, à refondre le dispositif municipal. C'est dans cet esprit d'exhaustivité et de cohérence que nous avons entrepris une réforme menée de bout en bout avec le souci de répondre aux exigences du terrain, qui sont aussi bien celles des Parisiens victimes des comportements inciviques, que celles des agents qui y sont confrontés.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois, nous sommes prêts à franchir un palier à la fois quantitatif et qualitatif au service des Parisiens. D'un côté, le quasi-doublement des effectifs engagés dans la lutte contre les incivilités doit renforcer d'une façon décisive à la fois l'efficacité et la visibilité d'un service qui a vocation à rassurer autant qu'à réprimer, à tranquilliser le plus grand nombre autant qu'à traquer la minorité qui ne respecte pas notre patrimoine commun. De l'autre côté, la création d'une grande direction, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), regroupant l'ensemble des agents verbalisateurs répartis dans un dispositif déconcentré, va nous permettre de nous engager en continu au plus près des réalités singulières de chaque rue et de chaque quartier.

Il s'agit de la première étape du processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris pour aboutir au transfert de certains agents aujourd'hui employés par la Préfecture de Police. Mais cette étape doit nous permettre dès demain de faire face à toutes les incivilités qui perturbent nos concitoyens – qu'elles soient récurrentes ou accidentelles, subies, redoutées ou ressenties. Sur l'espace public, et pour qu'il reste notre espace commun, nous serons donc intraitables face à tous les comportements qui dégradent à la fois le quotidien des Parisiens et le visage de Paris.

Les services de la Ville interviennent quotidiennement pour contribuer à la tranquillisation des quartiers, notamment les plus festifs ou à forts rassemblements, à la protection des équipements municipaux, de leurs usagers et des personnels qui les fréquentent et qui y travaillent et à la sécurisation des sites les plus sensibles de la capitale. Ils veillent également à prévenir et réparer les nuisances de toutes natures qui nuisent à la vie quotidienne des habitants de nos quartiers et à l'image de Paris. Les actions de prévention et de sensibilisation invitant les usagers de l'espace public à adopter des comportements responsables se sont multipliées dans le cadre de campagnes régulières de communication (mégots, respect du travail des agents, respects des sites estivaux comme le canal Saint-Martin, Montmartre, l'île Saint-Louis etc...), d'opérations coordonnées de nettoyage approfondi, d'animations locales, d'actions spécifiques auprès des habitants, des commerçants ou des syndicats ou gardiens d'immeubles (« Paris fais-toi belle », distribution de sacs kraft...).

Parallèlement, la Ville de Paris encourage le développement de nouveaux usages sur l'espace public et les espaces verts. Ils témoignent d'une appropriation porteuse de lien social par les Parisiens mais supposent également une adaptation des modes d'entretien et de gestion de l'espace public : ouverture nocturne des parcs, extension des opérations «Paris respire », animation des berges de la Seine et du Canal Saint Martin, etc. Le développement de ces nouveaux usages se traduit aussi par l'accroissement des comportements inciviques: malpropreté, nuisances sonores, occupations abusives de l'espace public ou de nos espaces verts, dégradations, ventes à la sauvette, etc.

Depuis 2014, les moyens matériels et humains ont été accrus. Ainsi, la Ville de Paris met à la disposition des parisiens un mobilier urbain leur permettant de mieux respecter l'espace public : 30 000 corbeilles de rue avec des éteignoirs soit une corbeille tous les 100 mètres en moyenne, 50 sanisettes supplémentaires s'ajouteront aux 400 existantes, avec des horaires étendus en soirée et la nuit (170 ouvertes H24 contre 20 aujourd'hui), en été, sur les sites estivaux, des toilettes provisoires, des corbeilles et bacs supplémentaires sont installés et des sacs krafts distribués. Dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, des postes d'éboueurs et de conducteurs ont été créés et affectés prioritairement aux équipes d'après-midi.

De la même manière, l'activité des services verbalisateurs s'est intensifiée ces dernières années afin de réprimer les comportements inciviques et les sanctions concernant des infractions liées à la malpropreté ou l'occupation abusive du domaine public ont été alourdies. L'amende à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté de l'espace public, est passée de 35 € à 68 €. Pour lutter contre les marquages au sol publicitaires, un recouvrement d'office est désormais appliqué et des plaintes sont déposées.

Ainsi, bien que la mairie de Paris ait déjà renforcé son action en vue d'offrir aux Parisiens et aux visiteurs un espace public plus agréable, plus sécurisé et plus propre, le nombre d'incivilités demeure important : 35% des 940 000 enlèvements sur voie publique effectués chaque année le sont encore sans prise de rendez-vous avec les services de propreté, 350 tonnes de mégots sont collectés chaque année sur nos trottoirs ou dans nos caniveaux. Et les atteintes à la tranquillité des usagers et des personnels dans les équipements progressent. La nature des incivilités peut également varier en fonction du jour, de la période de l'année et du lieu.

Nous devons rendre l'action des services municipaux en charge de la lutte contre les incivilités plus réactive et plus efficace. La création d'une brigade de lutte contre les incivilités répond à la nécessité d'offrir un nouveau service de proximité aux Parisiennes et Parisiens en regroupant à compter du 12 septembre 2016 différents services qui jusqu'à présent intervenaient parallèlement sur ce champ. Il s'agit également de davantage travailler en étroite collaboration avec les maires d'arrondissement, acteurs centraux de cette politique.

Il s'agit d'une nouvelle étape de la modernisation des services publics parisiens engagés depuis 2014, dans la perspective d'un renforcement de la propreté à Paris et de l'évolution à venir dans les prochains mois du Statut de Paris qui permet à la Ville de reconquérir de nouvelles missions sur l'espace public. Les équipes en charge des incivilités de la Ville agiront naturellement en complémentarité avec les agents de la Police nationale et ceux du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GIPS).

La conduite de cette réforme a été confiée à Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire, chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration, Emmanuel GREGOIRE, adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration, Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires et Mao PENINO, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris.

1. Un nouveau service de proximité au service des Parisiennes et des Parisiens

a. Les objectifs de la réforme : davantage de réactivité, d'efficacité et de proximité

Les objectifs principaux de la réforme visent tout d'abord à renforcer les actions de sensibilisation, de prévention et de médiation sur l'ensemble de l'espace public et des espaces verts mais également les actions de verbalisation lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. L'idée est de mettre fin au cloisonnement existant selon le type d'incivilité et/ou le lieu où il est commis.

Cette réforme a également pour objet de mieux prendre en compte les spécificités locales en améliorant la couverture territoriale et en renforçant le rôle des maires d'arrondissements. Il s'agit d'une opportunité pour associer plus étroitement les maires d'arrondissement à la définition et à la mise en œuvre de cette politique.

En accompagnant mieux le développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts, notamment l'ouverture des jardins la nuit, cette réforme vise également à accroître nos capacités d'intervention en soirée, notamment sur la période estivale, la nuit et le weekend.

Autre enjeu, les personnels interviendront très majoritairement en uniforme, ce qui permettra de les identifier comme des agents d'autorité susceptibles d'intervenir ou de verbaliser et de contribuer ainsi à la tranquillité des quartiers et des équipements. A l'exception des correspondants de nuit qui conserveront une tenue spécifique, les personnels seront dotés d'un uniforme et utiliseront des véhicules sur lesquels apparaîtra un identifiant. Ils seront tous agréés « agents de la Ville de Paris chargés d'un service de police », « gardes particuliers » et assermentés.

Enfin, cette réforme, menée à l'issue d'un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, offre aux agents concernés des évolutions de carrière attractives.

b. Les incivilités concernées

Les incivilités sont de nature très variées mais la plupart d'entre elles concernent plus particulièrement les occupations abusives sur l'espace public et les infractions aux règles d'hygiène et de salubrité. La réforme de lutte contre les incivilités vise à intensifier les actions de sensibilisation et de verbalisation dans ces deux domaines.

Les premières englobent notamment les dépôts de matériel sur la voie publique sans autorisation, l'entrave à la circulation des piétons et/ou des véhicules, les infractions au règlement des étalages et terrasses et les infractions dans les jardins de la Ville.

Les secondes concernent les déjections canines et autres infractions liées aux animaux, les épanchements d'urine sur la voie publique, les dépôts irréguliers sur la voie publique aux horaires de collecte ou hors collecte, la présence irrégulière de conteneurs sur la voie publique, les nuisances sonores comme le tapage nocturne dans la rue, les chantiers malpropres, la destruction de caniveaux et les stationnements irréguliers dans les jardins et les bois.

2. La création de la brigade d'intervention de Paris (BIP) pour mieux couvrir l'ensemble du territoire parisien 7 jours/7 24H/24 :

Une équipe centrale, mobile, sera mise en place et aura vocation à intervenir 7 jours sur 7, 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire parisien notamment dans les quartiers et espaces verts de la capitale afin de répondre aux situations d'urgence et renforcer les dispositifs locaux. Elle sera composée de 320 agents dont 300 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ISVP) appartenant à différentes unités : l'unité de nuit (21h-7h) dont les effectifs vont être doublés pour monter à 100, l'unité cynophile, l'unité de protection des élus, l'unité moto dont les effectifs vont être doublés pour monter à 20 et une nouvelle unité d'appui qui comptera 145 ISVP. Cette dernière entité interviendra en matinée dès 6h le matin, et surtout en soirée jusqu'à minuit (23h45 l'hiver). Elle garantira également une forte présence les weekends et jours fériés avec un cycle de travail garantissant la présence de la moitié des effectifs de l'unité d'appui en plus de ceux des circonscriptions territoriales.

3. Les mairies d'arrondissement au cœur du dispositif pour mieux prendre en compte les spécificités locales:

La réforme de lutte contre les incivilités se traduit également par une volonté de déconcentrer davantage les services afin de mieux prendre en compte les besoins locaux. L'association étroite des mairies d'arrondissement à cette politique est une des clefs de son succès. Outre les chefs de circonscriptions et leurs adjoints qui ont vocation à être les interlocuteurs privilégiés des mairies d'arrondissement, chaque circonscription disposera d'une cellule de coordination de la lutte contre les incivilités dont le rôle sera de coordonner les opérations de lutte contre les incivilités et d'y participer. L'objectif est ici de mutualiser les savoir-faire des agents provenant de directions différentes afin d'obtenir une meilleure cohérence et une plus grande efficacité. Les membres de la cellule de coordination participeront également aux initiatives visant à sensibiliser les riverains et usagers au respect de la règle et de l'espace public (réunions, actions de communication, marches exploratoires, interventions dans les établissements scolaires...).

Afin de renforcer le maillage sur le territoire parisien, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection sera désormais organisée en dix circonscriptions territoriales (au lieu des six que compte aujourd'hui la DPP).

Le nouveau découpage prévoit que :

- les quatre premiers arrondissements du centre de Paris constitueront une circonscription ;
- les arrondissements disposant d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) seront composés d'une seule circonscription : 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} ;
- les circonscriptions comprenant un bois ne regrouperont que deux arrondissements : 12^{ème} et 11^{ème} et 16^{ème} et 17^{ème} ;
- les circonscriptions du sud de Paris regrouperont deux arrondissements, 5^{ème} et 13^{ème}, 6^{ème} et 14^{ème}, 7^{ème} et 15^{ème} ;
- une dixième circonscription couvrira les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Le périmètre ainsi retenu est le même que celui des CASPE, des circonscriptions de la DJS et de celles de la DPA, ce qui facilitera la lisibilité de l'organisation pour les maires d'arrondissement.

Les effectifs opérationnels des circonscriptions territoriales seront fortement renforcés, chacune d'entre elles disposant d'environ 150 agents. Le nombre d'inspecteurs de sécurité affectés dans les brigades polyvalentes et dans les brigades vététistes des circonscriptions passera de 340 à près de 500, soit une augmentation de plus de 47%.

Le chef de circonscription devra par ailleurs, en concertation avec les maires d'arrondissement et la DEVE et en fonction de la typologie des jardins, faire évoluer la surveillance des espaces verts, des parcs et des jardins, en tenant compte du développement des nouveaux usages et de la nécessaire continuité entre l'espace public et les jardins.

Enfin, les circonscriptions assureront désormais la surveillance de l'ensemble des points écoles tenus sur le territoire parisien (444) selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui. Dans ce cadre, il est prévu le remplacement des agents de surveillance (ASP) placés sous l'autorité du Préfet de police assurant actuellement cette mission sur 118 des points écoles.

L'un des objectifs principaux de la réforme est de permettre aux circonscriptions de disposer d'une autonomie et des moyens suffisants pour adapter leurs modalités d'intervention en tenant compte des spécificités locales. Les services centraux seront donc organisés afin de se concentrer sur les fonctions de pilotage et d'appui aux circonscriptions. Seront rattachés au directeur, l'État-major (Centre de Veille Opérationnel, Observatoire Parisien de la tranquillité publique) et le Service de gestion de crise. Le Directeur adjoint animera et coordonnera l'activité des chefs de circonscription. De son côté, la sous-direction de la tranquillité publique définira le cadre général des actions menées en matière de lutte contre les incivilités (en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, définition des objectifs, évaluation, règlementation, modernisation des outils de verbalisation, traitement des procès-verbaux) et sera chargée du suivi des contrats de service qui auront été passés entre la nouvelle direction, la DEVE et la DPE.

5. Doublement des effectifs de la nouvelle direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

La création de la brigade de lutte contre les incivilités va entraîner la création, en lieu et place de l'actuelle DPP, de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) dont les effectifs vont quasiment doubler pour atteindre environ 1900 agents.

Outre les personnels de l'actuelle direction de la prévention et de la protection, cette nouvelle direction réunit :

- les agents d'accueil et de surveillance (AAS) et les techniciens de la tranquillité publique et de surveillance (TTPS, encadrants de catégorie B) affectés dans les espaces verts du service d'exploitation des jardins de la DEVE, les AAS et les TTPS du service des cimetières et du service de l'arbre et des bois demeurant rattachés à la DEVE en raison de la spécificité de leurs missions;
- les agents volontaires du Centre d'action pour la propreté de Paris rattachés jusqu'à présent à la Direction de la propreté et de l'eau ;
- 110 agents de surveillance de Paris (ASP) actuellement placés sous l'autorité du Préfet de police et qui seraient, à leur demande et sous réserve d'une procédure de sélection, détachés au sein de cette nouvelle entité dans le corps des ISVP.

Cette nouvelle entité conservera les missions de l'actuelle DPP : animation des politiques de prévention (élaboration et suivi du Contrat Parisien de prévention et de sécurité et des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement) ; prévention des risques majeurs et prévention situationnelles ; contribution à la tranquillisation des quartiers les plus sensibles de la Capitale et des zones festives ou à forts rassemblements, accompagnement des catégories les plus fragiles de la population (écoliers, personnes âgées, sans abri, victimes) ; protection des équipements municipaux, des usagers et des personnels qui les fréquentent et qui y travaillent ; médiation sur l'espace public.

Par ailleurs, elle assumera la totalité des missions de surveillance des équipements et espaces municipaux notamment des espaces verts et sera chargée de la lutte contre toutes formes d'incivilités (occupations abusives de l'espace public, malpropreté, nuisances sonores, etc.). Elle reprendra les missions de verbalisation et de sensibilisation des incivilités en matière d'insalubrité menées actuellement par le Centre d'action pour la propreté de Paris.

Pour tous les personnels issus de différents services, l'objectif est de faciliter le partage des savoir-faire et des compétences et l'évolution des métiers. Un vaste plan de formation intégrant les problématiques de prise de poste pour les nouveaux arrivants, le renforcement des acquis et l'évolution des compétences est en cours d'élaboration.

La réorganisation des services en charge de la lutte contre les incivilités à compter du 12 septembre 2016 témoigne de la volonté de la Municipalité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir toutes les formes d'incivilités qui nuisent à la qualité de vie des habitants de nos quartiers et à la sécurité des usagers qui fréquentent nos équipements et aux personnels qui les accueillent. Demain, Paris sera doté d'un service composé de plus de 1900 agents municipaux qui contribueront par des actions de prévention, de médiation, de dissuasion et de verbalisation à la tranquillité des Parisiens.

La mise en œuvre de la réforme sera progressive et fera l'objet d'un suivi régulier par les organisations syndicales et par les maires d'arrondissements, acteurs centraux de cette politique de proximité, en vue d'examiner les ajustements nécessaires.

En mobilisant davantage de forces et en les réorganisant dans un souci de cohérence et d'adaptation à la singularité de chacun de nos quartiers, nous œuvrons à la sécurité des Parisiens prise dans son acception la plus large : celle d'une stratégie globale visant à donner le plus de champ possible à la liberté de chacun dans le respect de ce qui est commun à tous. Sans chercher à doubler ni à doubler la préfecture de police dans le cadre de la création d'une police municipale, nous inscrivons notre montée en puissance dans une démarche de complémentarité parfaitement adaptée à la situation particulière de Paris. Pensée comme une chaîne dont chaque maillon compte et dont tous les maillons communiquent entre eux, la sécurité des Parisiens voit donc l'ensemble des services qui en sont les dépositaires en ordre de bataille pour une ville toujours plus sûre et plus propre pour se donner la chance d'être toujours plus libre et ouverte.